

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

AUQUEL A ÉTÉ RENVOYÉ LE

RAPPORT ANNUEL

DU

PRINCIPAL AGENT DE L'ÉMIGRATION,

AINSI QUE LE RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DE

L'AGENT ALLEMAND A QUÉBEC.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR THOMPSON ET CIE., RUE STE. URSULE:
1860.